

## DELIBERATION SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 DECEMBRE 2017

Nombre de Conseillers : 37

En exercice : 3

: 29

Date de convocation du Conseil Communautaire :

Le 11/12/2017

Présents Pouvoirs

: 5 : 34

Votants

Le 18 décembre 2017, le Conseil de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Bernard GRISON, Président, au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

<u>Présents</u>: Isabelle ACHARD, Jean-Claude AUBERT, Nathalie BARDE, Marie Jeanne BEGUET, Hubert BONNET, Christine CIOLFI, André COLLON (Remplace Christian BAISE), Pascal CUNY, Daniel DOMPOINT, Yves DUMOULIN, Jacky DUTRUC, Françoise DUVILLARD, Olivier EYRAUD, Christine FORNES, Yann GALLAY, Bernard GRISON, Bruno HENRY, Vincent LAUTIER, Raymond MOUSSY, Marc PECHOUX, Pierre PERNET, Bernard REY, Monique RONGEON (Remplace Richard PACCAUD), Anny SANLAVILLE, Etienne SERRAT, Richard SIMMINI, Martial THEVENET, Claude TRASSARD, Frédéric VALLOS.

<u>Absents excusés</u>: Christian BAISE (Représenté par André COLLON), Noël CHEYNET (Pouvoir Jacky DUTRUC), Brigitte COULON, Dominique DESFORGES (Pouvoir Yann GALLAY), Béatrice GUERIN (Pouvoir Claude TRASSARD), Gaëlle LICHTLE (Pouvoir Marc PECHOUX), Chantal NOEL, Richard PACCAUD (Remplacé par Monique RONGEON), Michel RAYMOND (Pouvoir Isabelle ACHARD), Dominique VIAL.

Assistaient: Roger CHORIER (Civrieux), Pierre LUCIDOR (Toussieux).

Secrétaire de séance : Anny SANLAVILLE.

## <u>OBJET</u>: DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE — DELEGATION DE LA GESTION ET DU FINANCEMENT D'UN DISPOSITIF D'AIDE A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE AU DEPARTEMENT DE L'AIN (ANNEXE) — RENOUVELLEMENT DE CONVENTION

M. Richard SIMMINI, Vice-Président en charge du Développement économique rappelle que la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite Loi NOTRe, consacre les Régions comme autorités compétentes de plein droit en matière de développement économique à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 et désigne les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) comme structures locales d'appui au développement économique.

Les EPCI à fiscalité propre peuvent, cependant, via une convention, déléguer au Département tout ou partie de leur compétence en matière d'aide à l'immobilier d'entreprises.

Par délibération en date du 29 mai 2017 (n°2017C45), le Conseil a voté l'instauration d'un dispositif d'aides à l'immobilier d'entreprises reprenant celui mis en place par le Département, a dans le même temps délégué sa compétence au Département de l'Ain et approuvé la convention à passer avec lui.

Cette convention prévoit, à la demande du Département de l'Ain, une durée d'un an (année civile) à renouveler par reconduction expresse.

L'année 2017 venant à son terme, il importe donc aujourd'hui de renouveler cette convention pour l'année 2018, qui reprendra celle de 2017 en modifiant son article 5 intitulé « Fin de la convention ».

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité :

✓ **D'AUTORISER** le Président à signer la convention relative à l'aide à l'immobilier d'entreprises avec le Département de l'Ain pour l'année 2018 ;

✓ **DE DIRE** que cette convention sera identique à celle signée le 29 septembre 2017, hormis la modification à introduire dans l'article 5 pour qu'il soit rédigé comme suit :

La présente délégation est confiée par la CCDSV au Département du jour de sa signature jusqu'au 31 décembre 2018.

Sur accord expresse entre les parties, la présente convention pourra être renouvelée annuellement (exercice civil).

2 7 DEC. 2017

A Trévoux, le 18/12/2017,

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le : N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20171218-2017C124-DE Affichage le :

Le Président, Bernard GRISON

2 7 DEC. 2017

